

Vous aussi devenez un grimpeur averti

En cliquant sur ce lien, la majorité d'entre-vous a instinctivement dû imaginer la suite du titre : "un grimpeur averti en vaut deux" et certains ont peut-être pensé que nous avons enfin trouvé le moyen de vous rendre deux fois plus forts. Que neni, rien de tout cela! Mais le saviez-vous?

Lorsque vous grimpez en salle, en-dehors d'une activité encadrée, vous n'êtes couverts par aucune assurance en cas d'erreur de votre part ou de votre partenaire.

En plus de nombreux avantages (dont l'accès illimité aux falaises belges et la possibilité de participer aux sorties et formations organisées par les clubs), l'affiliation au Club Alpin Belge vous permet de couvrir ce risque.

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous au Club Alpin Belge de Liège!

Montants 2009 (à verser sur le compte n° 000-3227970-04) :

>> adulte (né avant 1986) : 79€;

>> jeune (1986-1990) : 69€;

>> junior (après 1990) : 48€.